

# DIFFAMATION. La prise en charge des frais de justice du maire fait réagir

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, jeudi dernier, la prise en charge des frais de justice du maire de St-Malo pour sa plainte en diffamation contre Alain Guillard de l'association Osons ! Une décision qui ne plaît pas à tout le monde.

Entre Claude Renault et Alain Guillard, c'est la guerre depuis le 28 septembre. Ce jour-là, le second nommé, de l'association Osons ! invitait les Malouins à une « balade urbaine » à travers la ville.

Ce rassemblement s'était achevé dans la rue où vit le maire de St-Malo. Alain Guillard avait alors stigmatisé la maison de Claude Renault, lui reprochant d'être très préservée de ses vis-à-vis dans le cadre la modification du Plan Local d'Urbanisme.

## Jugement le 22 février

Des propos qui avaient blessé le maire de St-Malo qui avait, une semaine plus tard, déposé plainte pour « diffamation publique », estimant qu'Alain Guillard avait tenu à son égard, en public, des propos « dépassant les limites tolérables de la polémique citoyenne » et « mettant en cause sa probité ».

Si l'affaire sera jugée le jeudi 22 février 2018 devant le tribunal correctionnel de Saint-Malo, son évocation devant le conseil municipal, jeudi dernier, n'a pas manqué de susciter des réactions. Pendant et bien après la séance.

## Domages et intérêts pour le CCAS

C'est précisément « la protection fonctionnelle » du maire qui était à l'ordre du jour. S'appuyant sur un article du Code général des collectivités territoriales, mentionnant que « la commune est tenue de protéger son maire [...] contre les outrages dont il pourrait être victime », la première adjointe Michèle Lombardie

a ainsi demandé au conseil de voter la prise en charge, par la Ville de Saint-Malo, des frais de justice (avocat, d'huissier...) de Claude Renault dans le cadre de cette affaire.

« En cas de victoire, le maire s'engage à reverser le montant total des dommages et intérêts au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune », a précisé Michèle Lombardie.

## P. Site : « Osons ! se trompe »

Cette demande a fait réagir Pierre Site, de la minorité de gauche. L'élu socialiste avait des choses à dire tant sur « le fond » que sur « la forme ».

Sur le fond tout d'abord, il donne tort à Osons ! « Ils se trompent. La modification du PLU n'a pas protégé votre maison M. Le maire. Ce n'est pas une pratique à Saint-Malo et les autres décisions en attestent », affirme Pierre Site.

## « Erreur politique »

Sur la forme en revanche, c'est à Claude Renault qu'il donne tort : « Plutôt que d'expliquer aux Malouins que cette association se trompe, vous avez fait le choix de l'assigner en diffamation. C'est une erreur politique. C'est une erreur qui modifie la façon dont ce dossier est perçu par la population. C'est également une erreur de demander à la Ville de vous soutenir et de porter ce combat. On renvoie l'image du pot de fer contre le pot de terre ».

Claude Renault, lui, ne l'entend pas ainsi. Car, selon ses dires, Osons ! est allé trop loin : « Voir

des gens debout sur mon muret me pose question. Il y a là une dérive inquiétante de la démocratie... »

Un argument qui a fait mouche. « Osons !, ce sont des amis de Gauche. Mais là ils ont tort, en effet. Il est inadmissible que l'on s'attaque à des personnes ». Pierre Site a donc finalement, tout comme le reste du conseil municipal, voté la prise en charge des frais de justice du maire.

## Osons ! : « C'est une contrevérité »

Fin de l'histoire ? Pas pour l'association Osons ! qui affirme dans un communiqué transmis à notre rédaction qu'aucun participant à sa balade urbaine ne s'est approché de la propriété de Claude Renault, jusqu'à monter sur ses murets ou les murets voisins. « C'est bien évidemment une contrevérité, les balades se sont tenues sagement à une cinquantaine de mètres de la propriété et les journalistes accompagnant les baladeurs pour découvrir le projet ont pu le constater et peuvent en témoigner ».

Osons ! précise aussi qu'elle avait informé la préfecture « dans le respect de la loi » de la tenue de cette balade urbaine. « La police avait mis un dispositif de protection en place, inutile pour notre rassemblement aussi pédagogique que pacifique, mais normal et compréhensible. Étrangement, pas de bruit, pas de verbalisation et l'officier de police judiciaire qui a entendu Alain Guillard sur ces balades n'a fait part d'aucun trouble à l'ordre public ou de violation de propriété privée ».

Pour l'association, la défense du maire n'est « qu'une nouvelle tentative pour discréditer les actions citoyennes » et de sous-entendre qu'Osons ! est « une équipe d'excités suivie par des exaltés, mettant en danger la démocratie ».

Le NPA malouin, « solidaire » d'Osons !, soutient lui aussi « être légitimement scandalisé par cette façon d'agir qui consiste à faire payer sur des crédits publics (nos impôts locaux !) une procédure judiciaire dont le maire est personnellement à l'origine alors qu'on sait qu'elle a pour unique but de casser les reins de l'association Osons ! ».

## L'opposition taclée

Le NPA malouin regrette aussi « un vote qui démontre une fois de plus l'absence d'opposition réelle au sein du conseil municipal, laquelle absence est désormais dénoncée par de très nombreux malouin.e.s, de tous bords politiques ».

Enfin, c'est l'association Saint-Malo 2.0, par la voix de Florian Bigaud et Arnaud Joubert, anciens conseillers municipaux de René Couanau, qui s'étonne également de « ce vote à l'unanimité ». « Nous estimons qu'il aurait été plus judicieux de la part des élus de l'opposition ou de la minorité, s'ils n'avaient pas le courage de voter contre, d'au moins s'abstenir sur un sujet complexe... »